


Le Prev-Am™ et le Limocide® sont un seul et même produit à base d'extraits naturels d'orange (contenant majoritairement des terpènes de *Citrus*) homologués depuis mars 2012 (n°AMM : 2090127) sur agrumes et kiwi pour les usages suivants :




Lutte contre les migrations de cicadelles vertes pour limiter les dégâts d'oléocellose sur fruits dans les vergers d'agrumes.




Lutte contre le développement de fumagine sur les fruits lié à l'activité de *Metcalfa pruinosa* dans les vergers de kiwi.

Ce produit est inscrit au cahier des charges de l'agriculture biologique et ne possède ni délai avant récolte (DAR) ni limite maximale de résidus (LMR) cependant un maximum de **6 applications/ha/an** sont autorisées à la **dose de 0,8 %**. L'intervalle zone non traitée est de 20 m (<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>).



Produit de contact à appliquer sur un végétal sec pour ne pas diluer le produit (risque de limiter son efficacité). Il peut être associé à une majorité d'insecticides ou de fongicides mais il ne doit pas être utilisé en mélange avec des bio-pesticides (bactéries, champignons ou nématodes) ou des produits à base de soufre ou de cuivre.

Usage cicadelles vertes sur agrumes



Traitement insecticide curatif contre les migrations de cicadelles vertes.

Dose : 0,8 % à 1000 litres/ha.


Première application : Sur le 1^{er} pic de migration des adultes. Il est recommandé de réaliser sur chaque parcelle un suivi des populations par piégeage (à raison de 3 pièges englués jaunes/ha) avec comptage hebdomadaire des captures.

Renouvellement des traitements : Sur les pics de migrations suivants (si suivi du piégeage) ou tous les 15 jours jusqu'à la récolte (dans la limite de 6 applications par an).

Vigilance : Les migrations d'adultes de cicadelles vertes sur les parcelles d'agrumes commencent lors de la chute des feuilles des autres cultures (notamment vigne, pêchers et kiwi...). Les dégâts d'oléocelloses apparaissent généralement lors de la coloration des fruits. Penser à surveiller la chute des feuilles des parcelles voisines et le début de coloration des fruits sur les parcelles d'agrumes.

Période de nuisibilité : Au moment de la coloration des fruits et jusqu'à la récolte (clémentines).

Usage *Metcalfa pruinosa* sur kiwi



Traitement fongicide préventif pour limiter la fumagine sur les fruits.

Dose : 0,8 % à 1000 litres/ha.

Première application : Dès les premières gouttes de miellat sécrétées par les larves qui s'alimentent sur le pédoncule des fruits. **Il ne faut pas attendre le développement de la fumagine** (aucune action de lessivage du Prev-Am™ sur de la fumagine installée).

Renouvellement des traitements : Tous les 15 jours jusqu'à fin septembre si présence de *Metcalfa pruinosa* dans le verger (dans la limite de 6 applications par an).

Vigilance : Bien aérer le verger (taille en vert et cannes attachées) car le Prev-Am™ est un produit de contact. A partir de fin juin, surveiller régulièrement le verger pour détecter les gouttes de miellat (1^{er} traitement) et suivre l'évolution des dégâts (positionnement des autres traitements).

Période de nuisibilité : De juillet jusqu'à fin septembre. Au-delà, il n'y a pas d'augmentation des dégâts car les adultes ne s'alimentent plus (leur activité est consacrée à la reproduction).

Stockage et conservation : Les terpènes sont des molécules très volatiles, il est fortement recommandé **de bien refermer le bouchon** après utilisation. Après ouverture de l'opercule du bidon, **le produit doit être obligatoirement consommé dans les 6 mois** s'il est conservé dans des conditions réglementaires de stockage des produits phytosanitaires (local aéré et ventilé).

Veiller au bon réglage du pulvérisateur et aux conditions météorologiques : Ne pas traiter par forte température (> 25°C) ni en cas de prévision de précipitations ou de vent supérieur à 10 km/h. Si pluies **moins de 6 h** après traitement, **renouveler l'application.**



Le Prev-Am™ et le Limocide® sont des produits identiques.